M. Pierre LE GOFF

**Seizième session du groupe de travail de l'Examen périodique universel**
**(22 avril – 3 mai 2013)**

**Colombie**

54

**Intervention du Représentant Permanent de la France**
Genève, le mardi 23 avril 2013 (après-midi)

Merci, Monsieur le Président.

Je remercie la délégation de la Colombie pour la présentation de son rapport national.

La France salue la ratification par la Colombie des principaux instruments internationaux de protection des droits de l'Homme dont récemment la Convention relative aux droits des personnes handicapées et la Convention internationale sur les disparitions forcées. Elle salue les annonces encourageantes en matière de droits de l'Homme, ainsi que l'ouverture du processus de paix.

La France souhaiterait faire les recommandations suivantes à la Colombie :

1/ Garantir l'indépendance de la justice, l'égalité devant la loi et l'encadrement des juridictions militaires pour lutter contre l'impunité des crimes commis pendant le conflit, notamment les exécutions extrajudiciaires ;

2/ Poursuivre ses efforts pour mettre un terme à l'utilisation ou au recrutement d'enfants par des groupes ou des forces armés, notamment en coopération avec les Nations Unies ;

3/ Garantir l'accès à la justice pour les victimes de violences sexuelles, en veillant à l'application effective des lois sur la protection des femmes ;

4/ Prendre toutes les mesures nécessaires afin de protéger les défenseurs des droits de l'Homme contre les menaces et les agressions, et veiller à ce que les auteurs de telles violences soient traduits en justice.

Je vous remercie./.